

catholiques et nous a traités en catholiques. Vous vous rappelez les nobles paroles de Mgr Williams et de Mgr O'Reilly ; vous vous souvenez de la généreuse initiative de Mgr de Goësbriand pour procurer aux Canadiens des prêtres de leur nationalité.

L'épiscopat américain parle et agit autrement que vous, M. Smith.

III. Dans les paroisses où les Canadiens-français forment la moitié ou même les trois-quarts des catholiques nous demandons que le prêtre parle en français, qu'il enseigne le catéchisme et les prières en français à nos enfants, en un mot, qu'il soit prêtre catholique et non pas un agent officiel pour américaniser des gens qui n'en ont point envie.

Les Irlandais-américains exigent des sermons en anglais dans les paroisses mixtes, lors même qu'ils ne sont qu'une douzaine de familles ; ils ont raison.

Pourquoi les Canadiens n'useraient-ils pas du même droit ?

Pourquoi laisseraient-ils des prêtres américains, contre la volonté de leurs évêques, supprimer la langue française et fermer ainsi pratiquement leurs églises à des milliers d'émigrants qui arrivent sans cesse du Canada et ne savent pas l'anglais ? Ces églises, en somme, ne peuvent plus subsister sans les Canadiens.

Pourquoi donc ignorer ces hommes ? Pourquoi froisser leurs sentiments intimes ? Pourquoi méconnaître leurs droits ? C'est là de l'arbitraire.

Messieurs, vous agissez contre les intentions formelles de votre Ordinaire.

Nous protesterons.

Nous présenterons des suppliques respectueuses mais fermes aux Evêques, aux Archevêques, au Pape même, s'il le faut.

Qui nous blâmera de réclamer les privilèges de tout catholique et de tout homme libre ?